

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES



Cahier des charges Concours Nationaux M1



Préambule

Depuis la saison 2019/2020, la F.F.S.B. a mis en place une épreuve destinée à la catégorie M1 qui s'intitule LIGUE SPORT BOULES M1.

A compter de la saison 2021/2022, la F.F.S.B. conserve la maîtrise sportive de l'épreuve et confie à la Ligue Nationale Sport Boules (LNSB) l'organisation matérielle et la promotion.

Il s'agit de compétitions organisées en Quadrettes sur un circuit de x étapes.

La saison « Traditionnel » de M1 est complétée par les Tournois boulistes de Pentecôte et les championnats de France Quadrettes, Doubles et Simples sans changement. Ces compétitions n'attribuent pas de points.

Les x concours quadrettes par groupes attribuent des points de catégorisation collectifs. Au terme de ces x journées, le classement final par équipe détermine les 2 descentes et sert de référence pour la composition des poules du championnat de France Quadrettes.

En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe qui conserve au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, les joueurs qui la constituaient ne pourront pas déclarer une équipe de M2 aussi bien en quadrette qu'en double.

Si une équipe de M1 qui devait se maintenir ne repart pas, la 15^{ème} équipe du classement de M1 est repêchée et ainsi de suite.

Si une équipe de M2 qui devait monter en M1 ne repart pas, c'est la 3^{ème} équipe du classement de Ligue Sport Boules M2 qui monte et ainsi de suite.

La participation à ce programme sportif est obligatoire.

Il est essentiel que le déroulement et la gestion de ces compétitions officielles s'opèrent dans la plus grande rigueur et de façon homogène sur l'ensemble du territoire national. La direction technique est assurée par la Fédération.

Les aspects sportifs et promotionnels de la discipline doivent primer sur toutes les autres considérations afin d'optimiser les conditions de jeu, d'assurer la meilleure équité sportive et de promouvoir une image valorisante du Sport Boules.

A - Organisation technique et sportive d'un concours national M1

1. Candidature à un concours national M1

Dès que la F.F.S.B. officialise le calendrier de la saison concernée avec notamment les dates des week-ends réservés aux concours nationaux, toute A.S. ou toute autre instance affiliée à la F.F.S.B. souhaitant se porter candidate à l'organisation d'une étape doit en faire la demande à la LNSB en avisant la F.F.S.B., ainsi que sa Ligue et son CBD d'appartenance.

2. Homologation de la compétition

Dès que le concours national est attribué, il convient de remplir l'imprimé d'homologation fourni par la Fédération pour confirmer officiellement :

- ✓ Le lieu du déroulement
- ✓ Les caractéristiques du concours

2.1. Tirage au sort

Tous les tirages au sort sont effectués sous la maîtrise de la Fédération, si possible par séquence de 5 étapes de façon à ce que chaque équipe rencontre les 15 autres équipes en phases de groupe.

Le tirage initial attribue un numéro de 1 à 16 à chaque équipe.

En 2021/2022, 8 étapes sont programmées. Après la 1^{ère} séquence de 5 étapes, le classement détermine le tirage des journées 6 et 7, puis le classement au soir de la journée 7 détermine le tirage de la journée 8 de la façon suivante :

8 ETAPES + Lyon Bellecour + CDF									
Groupe	J1 à J5 - Toutes les équipes se rencontrent 1 fois								
	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	
	21 et 22 Janvier 2022	18 et 19 Février 2022	18 et 19 Mars 2022	7 et 8 Avril 2022	22 et 23 Avril 2022	06 et 07 Mai 2022	26 et 27 Mai 2022	17 et 18 Juin 2022	
	MACON	STE SIGOLENE	ST QUENTIN FALLAVIER	ALASSIO	ST VULBAS	LE PUY EN VELAY	VILLEFRANCHE	AIX LES BAINS	
1	1	2	3	5	3	2ème	3ème	1er	
	2	16	14	10	15	16ème	16ème	2ème	
	3	6	6	3	8	6ème	5ème	3ème	
	4	12	11	16	12	12ème	10ème	4ème	
2	5	4	4	1	2	4ème	1er	5ème	
	6	14	13	14	14	14ème	14ème	6ème	
	7	8	5	7	5	8ème	7ème	7ème	
	8	10	12	12	9	10ème	12ème	8ème	
3	9	3	1	4	1	3ème	4ème	9ème	
	10	13	16	15	13	13ème	15ème	10ème	
	11	7	8	6	6	7ème	6ème	11ème	
	12	9	9	9	10	9ème	9ème	12ème	
4	13	1	2	2	7	1er	2ème	13ème	
	14	15	15	13	11	15ème	13ème	14ème	
	15	5	7	8	4	5ème	8ème	15ème	
	16	11	10	11	16	11ème	11ème	16ème	
						SELON CLASST APRES J5		APRES J7	

Pour les Tournois Boulistes de Pentecôte, le tirage prendra en compte le classement au soir de la 5^{ème} étape et sera le suivant :

Poule I	A	équipe 1	B	équipe 16	C	équipe 8	D	équipe 9
Poule II	A	équipe 2	B	équipe 15	C	équipe 7	D	équipe 10
Poule III	A	équipe 3	B	équipe 14	C	équipe 6	D	équipe 11
Poule IV	A	équipe 4	B	équipe 13	C	équipe 5	D	équipe 12

2.2. Déroulement horaire des concours à appliquer impérativement

Les concours nationaux de Ligue Sport Boules M1 se jouent en groupes de 4. Chaque équipe rencontre successivement les 3 autres de son groupe. Le 1^{er} de groupe se qualifie pour les ½ finales.

Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de groupe disputent une partie de classement attributive de points.

En Quadrettes, toutes les parties se jouent en 13 points ou 2h00 de jeu.

Seuls les Tournois de Pentecôte se déroulant sur 3 jours et les championnats de France ont un déroulement spécifique validé par la F.F.S.B.

Etape classique - 16 quadrettes (4 groupes de 4)	
1 ^{ère} partie de groupe (A contre B / C contre D)	20h45 - 22h45
2 ^{ème} partie de groupe (A contre C / B contre D)	8h00 - 10h00
3 ^{ème} partie des groupes (A contre D / B contre C)	10h45 - 12h45
Parties de classement entre 2 ^{èmes} et 3 ^{èmes} de groupe	14h30 - 16h30
½ finales	17h00 - 19h00
Finale	20h00 - 22h00

L'horaire de la finale est susceptible d'être adapté s'il est jugé plus opportun en termes d'affluence de la faire jouer après le repas du soir de 21h00 à 23h00.

Tournois boulistes de Pentecôte - 16 quadrettes (4 poules de 4)	
1 ^{ère} partie de poule	9h30 - 11h30
2 ^{ème} partie de poule	14h00 - 16h00
Barrages	17h00 - 19h00
1 ^{ère} partie de poule	9h30 - 11h30
2 ^{ème} partie de poule	14h00 - 16h00
Barrages	17h00 - 19h00
1 ^{ère} ½ finale	8h30 - 10h30
2 ^{ème} ½ finale	11h00 - 13h00
Finale	17h00 - 19h00

2.3. Direction technique et arbitrage

La F.F.S.B. désigne 1 délégué et 2 arbitres nationaux. Leurs déplacements, frais de séjour et vacations sont pris en charge par la Fédération.

2.4. Inscription, redevances, frais annexes et dotation de la compétition

Le montant d'inscription par équipe est de 4 000 € et la cotisation annuelle des A.S. d'appartenance est de 500 €. Ces sommes doivent être réglées à la LNSB.

La ville organisatrice est redevable d'une redevance de 25 000 € HT.

Une dotation est versée aux parties jouées et gagnées sur chaque étape et un prize money est attribué en fonction du classement final (Cf. annexe).

3. Gestion d'un concours national M1

3.1. Avant la compétition

Dès validation par la F.F.S.B. fin juillet des 16 équipes qui évolueront en M1 la saison suivante, les équipes s'acquittent de leur droit d'inscription et les A.S. d'appartenance de leur cotisation annuelle au plus tard le 15 septembre.

Les tirages sont effectués au siège de la Fédération sous le contrôle d'un élu du Bureau fédéral par série de 5 étapes.

Ce tirage, ainsi que la grille déterminant les oppositions des tours suivants sont diffusés à l'organisateur et sur le site de la Fédération.

3.2. Pendant la compétition

La direction technique est assurée par un délégué missionné par la Fédération.

Il veille au respect du déroulement horaire de la compétition, à la bonne application du graphique dirigé fourni par la F.F.S.B., rappelle la réglementation sportive en vigueur et donne les consignes générales.

Ce dernier est chargé de vérifier la régularité des licences et la conformité des équipes.

Le chef d'équipe doit obligatoirement déposer auprès du délégué et avant le début de la compétition les licences de tous les joueurs mentionnés sur la fiche d'inscription uniquement sur la 1^{ère} étape. Sur les étapes suivantes, seule la licence des joueurs n'ayant pas encore participé est contrôlée.

Toute équipe non présente est considérée comme « forfait ». Elle encourt les sanctions sportives automatiques prévues pour ce cas.

Lors des parties télévisées, un chronomètre est disposé au bord du jeu pour décompter les 45 secondes réglementaires pour jouer une boule.

Le chronomètre est déclenché par un arbitre en application de l'article 39 du RTI :

Temps accordé pour jouer une boule

Toute boule doit être jouée dans le temps maximum de 45 secondes. Ce temps est décompté à partir de l'instant où :

1. Le but est régulièrement placé dans le cadre ;
2. L'équipe qui doit jouer est connue ;
3. L'arbitre a rendu sa décision ;
4. Les remises en place demandées sont effectuées.

3.3. Après la compétition

Le délégué se charge de retourner à la F.F.S.B. le rapport de la compétition, les résultats sont diffusés sur le site de la Ligue Sport Boules M1.

**Règles de composition des équipes dans les concours nationaux
(Art 41.a-4 - Chapitre 5 du RS)**

Composition des équipes lors des compétitions

Les équipes se présentent avec 4, 5 ou 6 joueurs dans les compétitions Quadrettes, avec 2 ou 3 joueurs par double pour le championnat de France Doubles et chaque équipe inscrit 2 joueurs de son choix pour le championnat de France Simples.

Les équipes constituées d'une AS ne peuvent pas inter-changer leurs joueurs.

Pour toutes les compétitions Nat (CNQ et CDF Q et D, hors Simple) un joueur ou une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.

La participation des -18 même surclassés médicalement n'est pas autorisée pour les CDF Q et D (voir An. 1 et 2 du règlement sportif).



Tout joueur d'une équipe constituée qui ne participe pas à un concours de ce groupe est autorisé à participer, le même week-end, à un concours Propagande ou Promotion.

POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX QUADRETTES					
Equipe de base (même N° d'équipe)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Comp-lément	Equipe de base	Comp-lément	
6 joueurs	6		4, 5 ou 6		OBLIGATOIREMENT 3 licences de l'équipe de base doivent être déposées Une équipe déclarée à 5 ne peut jamais jouer à 6
	5		4 ou 5		
	4		4		
	5	1	3, 4 ou 5	0 ou 1	
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
5 joueurs	3	1	3	1	
	5		4 ou 5		
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	

POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX ET CDF DOUBLES					
Equipe de base (Identifiée DA ou DB)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Comp-lément	Equipe de base	Comp-lément	
3 joueurs	3		2 ou 3		OBLIGATOIREMENT 1 licence de l'équipe identifiée doit être déposée Toutes les équipes identifiées à 2 ou à 3 peuvent jouer à 3
	2		2		
	2	1	1 ou 2	0 ou 1	
	1	1	1	1	
2 joueurs	2				
	2	1	1 ou 2	0 ou 1	
	1	1	1	1	

En M1 : Possibilité de recourir à 1 complément d'équipe « joker », ce dernier ne pourra évoluer que dans une formation de M1 sur une même saison.

Points de classement attribués (Art. 4.3. - Chapitre 1 du règlement sportif) :

Etape classique par groupe	
Partie de groupe jouée et gagnée	2 pts
Bonus 1 ^{er} de groupe	6 pts
Bonus 2 ^{ème} de groupe	4 pts
Bonus 3 ^{ème} de groupe	2 pts
½ finale	4 pts
Bonus perdant ½ finale	2 pts
Finale	4 pts
Partie de classement (2èmes contre 3èmes de groupes)	2 pts

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

1. Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
2. Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis, si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. - Annexe 5 du règlement sportif).

Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur.

- Modalités de déroulement de l'épreuve d'appui :

- ✓ Chaque équipe désigne 2 joueurs :
- 1 effectuera 1 tir au but,
- 1 pointera 1 boule dans une cible.

- ✓ Par **tirage au sort** organisé par le délégué et effectué par l'arbitre en présence des capitaines des 3 équipes **sont déterminés** :
- L'attribution des terrains : Un pour le tir et un pour le point parmi les jeux disponibles à l'exclusion des jeux extrêmes.
- L'ordre des actions qui seront effectuées en alternance : tir et point,
- Le sens du jeu,
- L'ordre de passage des équipes,
 - ✓ Deux cibles (modèle du combiné) sont tracées au centre du rectangle de validité de lancer du but, sur les 2 terrains retenus ; 1 but blanc est placé en leur centre.
 - ✓ 2 boules d'échauffement, sur les terrains affectés à l'épreuve, sont accordées aux équipes.
 - ✓ Le **joueur N° 1** de l'équipe qui commence pointe ou tire. Le **joueur N° 1 des deux autres équipes** réalise à leur tour **la même action**.
 - ✓ Les trois autres **joueurs N° 2** réalisent leur action.
 - ✓ Si l'égalité subsiste entre 2 équipes ou entre les 3 équipes après le passage des 2 joueurs de chaque équipe, l'épreuve recommence **dans les mêmes conditions** (jeux, joueurs, alternance et ordre de passage) et s'interrompt dès qu'il y a disparition de la parité (à égalité de boules jouées).

Exemple (pour un boudrome de 8 jeux) :

Jeux retenus : Tir : N° 3, point : N°4

1^{ère} action : Point, 2^{ème} action : Tir

Ordre de passage : Equipe B puis équipe A puis équipe C

Liste des joueurs		Equipe A	Equipe B	Equipe C
Tireurs :	1	Lucien	Jean	Henri
Pointeurs :	1	Lionel	Kévin	Luc

Ordre de passage : Kévin, Lionel, Luc,
Jean, Lucien, Henri

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

En cas d'égalité au classement, les ex-æquo sont départagés comme suit :

- A - l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points sur une journée
- B - l'équipe qui a obtenu le 2^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- C - l'équipe qui a obtenu le 3^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- D - Etc. jusqu'au 11^{ème} résultat
- E - l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs déclarés est la moins élevée.

Charte de bonne conduite (Art. 51.3. – Chapitre 5 du règlement sportif) :

Point 1 :

~~Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la FFSB établit pour la saison suivante, la liste des équipes classées en M1.~~

Point 2 :

Les présidents des AS, dont dépendent les équipes, sont les seuls responsables et interlocuteurs sportifs, financiers et juridiques, de la FFSB **et de la LNSB**.

Point 3 :

~~L'ASB désigne un~~ Le capitaine d'équipe est le responsable ~~pour chaque équipe de sa formation.~~

Point 4 :

L'engagement en Ligue M1 est conditionné au dépôt à la F.F.S.B. d'une équipe conforme au plus tard le 31 juillet **et du versement** du montant total du droit d'inscription **à la LNSB au plus tard le 15 septembre.**

Point 5 :

Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par la FFSB **et la LNSB** et respecter le calendrier défini ~~par la FFSB~~.

Point 6 :

Les équipes s'engagent à jouer habillées de la tenue officielle qui leur est fournie et à jouer **toutes** les parties **télévisées** avec les boules imposées par la ~~F.F.S.B.~~ LNSB.

Point 7 :

Le forfait non excusé, d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

Point 8 :

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, les joueurs, recevront une licence rouge M1 pour le reste de la saison, sans possibilité de participation aux championnats officiels de la saison en cours.

Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris éventuellement pour la saison suivante.

Le droit d'inscription ne sera pas restitué.

Point 9 :

En cas de non-participation et de non-respect du calendrier c'est l'AS qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et une sanction financière de 1 500 €.

Point 10 :

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

Point 11 :

Le ~~président de l'AS~~ capitaine d'équipe s'engage à informer et à faire respecter par son, ou ses équipes, la réglementation et la charte, mises en place par la FFSB.

De son côté la FFSB s'engage à respecter le cahier des charges.

Point 12 :

Les équipes s'engagent à participer à la soirée de clôture **ou toute autre soirée promotionnelle le cas échéant.**

COMPLEMENT EXCEPTIONNEL A LA REGLEMENTATION SPORTIVE DÛ A LA CRISE SANITAIRE DU COVID

Applicable jusqu'aux nouvelles instructions gouvernementales

Si l'équipe est réduite à 2 joueurs en raison de cas de COVID médicalement attestés (certificat médical ou test de dépistage positif (antigénique ou PCR)) ou de cas contacts reconnus par l'Assurance maladie, il est exceptionnellement autorisé de recourir à 2 compléments d'équipe « jokers » licenciés dans la même A.S./ESB.

Les justificatifs devront parvenir à la F.F.S.B. sous 72 heures.

En Ligue Sport Boules M1, il sera toléré que l'équipe confrontée à cette situation joue exceptionnellement avec la tenue de l'A.S.

Ainsi, une équipe est forfait si elle est dans l'incapacité de présenter 4 joueurs dont au moins 2 de l'équipe déclarée.

Elle n'encourra pas de sanctions sportives ni financières si les justificatifs médicaux sont adressés à la F.F.S.B. sous 72 heures.

Les équipes adverses marqueront les points conformément à la réglementation sportive en vigueur.

En Ligue Sport Boules M1 et Ligue Sport Boules M2, le classement sera valide et les montées/descentes ne seront appliquées que si la Ligue Sport Boules M1 a joué au moins les 5 premières étapes.

Si la saison est amputée d'une ou plusieurs étapes, le prize money sera versé au prorata des étapes jouées.

B – Organisation logistique et pratique d'une étape de Ligue Sport Boules M1

Ville de :	Date de la compétition		
aide à la répartition entre LNSB / Ville / AS : Base Convention à signe	Ville	AS	Ligue M1
3.1.1. Le site comportant le Carré d'Honneur d'une surface de 900 m ² maximum (30mx30m) hors tribunes doit satisfaire les normes et conditions suivantes pour les Etapes en extérieur.			
Une surface de jeu adapté à la pratique de la boule lyonnaise avec 8 pistes (27,5mx2,5m) qui constitueront le "Carré d'Honneur" et un passage caméras,			
Des zones de couleur pour délimiter les aires de jeu. Le traçage de ces zones de couleur doit être réalisé à l'aide de peinture ou de gravier ou encore de sable ;			
Les tribunes qui sont disposées à l'extérieur du Carré d'Honneur sur 3 ou 4 côtés, pour une capacité minimum de 300 personnes, avec accès par l'arrière ou par les côtés ;			
3.1.2. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES un parking pour la zone technique qui pourra accueillir le car-régie et le camion d'accompagnement TV mesurant chacun (11 m de long, 3,5 m de largeur et 4,10 m de hauteur), le camion logistique de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES (19 tonnes) et une place nécessaire pour le dispositif DRONE.			
Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES un parking pour les véhicules officiels (délégués, arbitres, joueurs, invités, organisation) pour une capacité d'une cinquantaine de véhicules.			
3.1.3. Le PARTENAIRE LOCAL doit assurer le gardiennage nocturne du site, du village partenaire, des structures événementielles, du car-régie, du car d'accompagnement TV, du camion logistique, des voitures officielles et des joueurs par au minimum 1 maître-chien dès l'arrivée de l'équipe LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES jusqu'à son départ, soit les nuits du 2021 inclus. Si le car-régie et le car d'accompagnement devaient rester sur place la nuit suivant la fin de l'ETAPE, LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES en informerai le PARTENAIRE LOCAL au plus tard 8 jours avant le début de l'ETAPE. Dans un tel cas, le PARTENAIRE LOCAL devra s'assurer du gardiennage de ces deux véhicules.			
Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à assurer la sécurité du site avec un dispositif de sécurité adapté au site, à l'événement et au nombre spectateurs attendus pendant toute la durée de la manifestation.			
3.1.4. Le PARTENAIRE LOCAL doit prévoir l'aménagement d'un espace privatif destiné aux Joueurs-VIP-Presse à proximité du Carré d'Honneur (lieu et aménagement à définir lors du repérage).			
3.1.5. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition, à proximité du Carré d'Honneur, un espace pour accueillir le « village partenaires » et la boutique FFSB. Au sein de ce « Village partenaires », des emplacements seront réservés pour les partenaires nationaux de LA LNSB. Ce dernier communiquera, au plus tard, à J-30 ses besoins en nombre de stand et également ses besoins en alimentation. Le PARTENAIRE LOCAL se chargera d'étoffer ce village en impliquant des acteurs du tissu économique local et fera son affaire de son aménagement et de son alimentation électrique.			
Le PARTENAIRE LOCAL devra faire valider le plan du site ainsi que ses partenaires prévus sur le village auprès de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES afin de vérifier qu'ils n'entrent pas en concurrence avec les partenaires nationaux de ce dernier. Un plan d'implantation du site sera également envoyé à LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES pour validation définitive.			X
3.1.6. <u>Si possible et sans obligation</u> Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à installer un écran vidéo géant au sein du village partenaires. Ce dispositif, d'une dimension minimum de 2mx3m, doit être adapté à une diffusion vidéo en diurne.			
Le PARTENAIRE LOCAL devra prévoir une alimentation électrique nécessaire à son fonctionnement et un câble BNC qui sera relié au car-régie			
3.1.7. Pour la captation des images par une caméra embarquée sur drone, le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition de LA LNSB, une zone de 10mx10m ceinturée de barrières qui correspond à la zone de décollage et d'atterrissage du drone. Cette zone devra être située à proximité du car-régie et du carré d'honneur.			
3.1.8. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à mettre à disposition de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES à proximité du site un espace de stockage fermé.			
3.1.9. <u>Si possible et sans obligation</u> Pour compléter l'aménagement du site, le PARTENAIRE LOCAL doit prévoir et mettre à disposition de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES au moment du montage			
> une quarantaine de plantes vertes ainsi que les oriflammes et les banderoles de ses partenaires pour décorer le site ;			

3.1 .1 0. Le PARTENAIRE LOCAL devra aussi prévoir pendant le déroulement de l'ETAPE •			
> Nettoyage : le PARTENAIRE LOCAL assure le nettoyage du site (tribunes, poubelles, sanitaires, buvette) au minimum une fois par jour ;			
> Au minimum 20 poubelles sur le site,			
> Des sanitaires près du site			
> Une antenne de secours ou un médecin pour les premiers secours ;			
3.2.1. Le PARTENAIRE LOCAL prend en charge la dotation des Concours jeunes, féminins ou bien 3/4, et celle des éventuelles autres manifestations organisées en amont ou le dimanche suivant l' Etapes Ligue M1.			
3.2.2. Le PARTENAIRE LOCAL aura toute liberté pour offrir aux participants de l'ETAPE et/ou aux vainqueurs et finalistes des produits régionaux et/ou des souvenirs locaux.			
3.3.1. Le PARTENAIRE LOCAL fait son affaire de toutes les autorisations, notamment administratives, ainsi que de toutes les obligations liées à la sécurité de l'ensemble du site accueillant l'ETAPE.			
La LNSB pourra mettre en relation si besoin le PARTENAIRE LOCAL et son représentant Sécurité pour la mise en place des Plans de Prévention des Risques (Société SALAMANDRE).			X
3.3.2. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à désigner un responsable technique, présent lors du repérage, du montage et le jour de l'ETAPE qui sera en relation permanente avec le responsable de l'ETAPE de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES ;			
3.3.3. Le PARTENAIRE LOCAL s'engage à assurer la présence des équipes suivantes :			
> Une équipe de 4 personnes pour assurer les opérations de montage et de démontage avec LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES ;			
> 2 personnes (du club local de préférence) pour le traçage des terrains pendant le montage ;			
> 2 responsables terrain pour son entretien, la mise à jour du tableau de score et alimenter les joueurs en boissons, le jour de l'étape,			
> La présence d'un électricien agréé pour les branchements lors de l'arrivée du car régie et lors du tournage si ce dernier a lieu en direct.			
3.3.4. Le PARTENAIRE LOCAL prend en charge les moyens techniques et logistiques suivants :			
> Une sonorisation de 4x500 WATTS avec 2 micros HF, un tuner radio, un port USB et un lecteur CD •			
> Deux accès électriques en 220 volts (un à proximité de la boutique et un à proximité du Carré d'Honneur pour le panneau de score) ;			
> Un accès électrique pour alimenter le car régie, situé à moins de 50 m du Carré d'Honneur de 2 x 63 Ampères avec prises PI 7.			
3.3.5. Le PARTENAIRE LOCAL sera laissé libre de mettre à disposition des buvettes ainsi que de la restauration qui lui permettrait de réaliser des rentrées financières dans l'intérêt des AS organisatrices et en lien avec le plan de relance de nos associations. Ces dites retombées financières liées à l'Etape LIGUE M1 seront intégralement gérées par les AS sans lien avec la LNSB.			
Néanmoins et en contrepartie, il sera demandé aux PARTENAIRE LOCAL et donc aux AS de développer des activités complémentaires dans le cadre du développement du Sport Boules.			
Ces activités pourront se faire en lien avec la FFSB et leurs éducateurs comme par exemple, des séances d'initiation, des phases de tirs sportifs, des séances de présentation et/ou clarification sur le règlement etc.			
Le PARTENAIRE LOCAL représenté par son AS aura à sa charge d'organiser et d'animer les vendredis après-midi LA BOULE ROUGE avec le nombre de bénévoles nécessaire			
3.3.5.2 Le PARTENAIRE LOCAL sera laissé libre de prendre en charge la restauration des joueurs et de l'encadrement, soit un total d'environ 120 repas (dîners la veille et déjeuners le jour de l'ETAPE pour les joueurs et accompagnateurs, les arbitres, le délégué F.F.S.B., l'équipe La LNSB, etc.). Le PARTENAIRE LOCAL devra obtenir au préalable l'accord de LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES concernant les deux menus des deux repas ainsi que sur la prestation assurée (au plus tard J-30).			
3.3.6. Le PARTENAIRE LOCAL sera laissé libre d'organiser un apéritif de bienvenue ainsi qu'un Gentlemen avec les partenaires privés, les élus locaux et des joueurs de Ligue M1 locaux, la veille de l'ETAPE (pour environ 150 personnes).			
3.3.7. Le PARTENAIRE LOCAL devra prévoir au moins 100 bouteilles d'eau fraîche (25 à 33 cl) pour alimenter les joueurs le jour de l'ETAPE.			
3.4.1. Le PARTENAIRE LOCAL assure la promotion locale de l'Etape.			
A ce titre, le PARTENAIRE LOCAL se charge de réserver les réseaux d'affichages nécessaires à une large promotion de l'événement.			
Les supports de communication seront fournis par LA LIGUE NATIONALE DE SPORT BOULES en quantité appropriée selon les supports d'affichages prévus et l'obtention préalable des réseaux d'affichages par le PARTENAIRE LOCAL.			X

